

5. RESUME DES CHAMPS OBSERVES A LA SONDE LARGE BANDE « CAS A »

5.1 Cartographie des mesures réalisées en valeur moyenne et choix du point

Point n°	Lieux de la mesure	Niveau mesure (V/m)
1	Au 20 rue Joseph Delon à Antony, au 16 ^{ème} étage, chez M. et Mme Necili, dans la chambre principale	0.16
2	Au 20 rue Joseph Delon à Antony, au 16 ^{ème} étage, chez M. et Mme Necili, dans la chambre n°1	0.03
3	Au 20 rue Joseph Delon à Antony, au 16 ^{ème} étage, chez M. et Mme Necili, dans la chambre n°3	0.09
4	Au 20 rue Joseph Delon à Antony, au 16 ^{ème} étage, chez M. et Mme Necili, dans le salon, proche de la fenêtre	0.20
5	Au 20 rue Joseph Delon à Antony, au 16 ^{ème} étage, chez M. et Mme Necili, dans l'entrée	0.08

Pour le protocole ANFR, choix du point n° 4 :

Car c'est le niveau le plus élevé mesuré avec la sonde large bande.

Numéro du point	Hauteur (m)	Niveau mesure (V/m)	Moyenne quadratique (V/m)	Seuil limite d'exposition # (V/m)	% par rapport à la limite
4	1.7	0.14	0.15	28	0.54 %
	1.5	0.20			
	1.1	0.09			

Le niveau de 28V/m est le seuil limite d'exposition le plus bas du niveau de référence présenté au tableau page 5.

Mesure en champ lointain : Oui

Matériel utilisé :

Compteur	Catégorie	Marque	Type
8349	Sonde de champ	NARDA	EF0691
5810	Champmètre	NARDA	NBM-520

6. RESULTATS DE L'EVALUATION INFORMATIVE « ANNEXE 2 » AU POINT N°4

Services	Bande de fréquence	Champ cumulé par service (V/m)	Seuil limite d'exposition en V/m	% par rapport à la limite
GSM R (921-925MHz), GSM 900 et UMTS 900 (925-960MHz)	921 MHz - 960 MHz	0.01	41.7	0.02%
GSM 1800	1805 MHz - 1880 MHz	0.09	58.4	0.15%
UMTS 2100	2100 MHz - 2170 MHz	0.16	61.0	0.26%
TOTAL		0.18		

Seuls les services dont les niveaux sont les plus élevés sont mesurés. Un coefficient de cohérence inférieur à 60% soit 4 dB (estimé par l'ANFR) doit être obtenu entre le champ électrique mesuré au CAS A et le champ électrique moyen mesuré dans le tableau ci-dessus.

Mesure en champ lointain : Oui

Matériel utilisé :

Compteur	Catégorie	Marque	Type
4666	Analyseur de spectre	ANRITSU	MT 8220A
5112	Antenne triaxe	ANTENNESSA	TAS-0707-03
7384	Antenne	Schwarzbeck	HFRAE 5161
5491	Antenne cornet	ETS LINDGREN	3117

6.1 Photographies de l'« annexe 2 »

A la demande de M. et Mme Necili, aucune photographie n'a été prise